

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**(District Sacré-Coeur)**

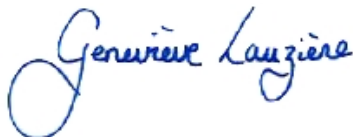
La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **1<sup>er</sup> mars 2021**, à 16 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 438 758, propriété du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Cette demande consiste à permettre une marge avant minimale de 5 mètres, donnant sur la rue Papineau, pour la propriété sise aux 2250-2270, avenue Mailhot, alors que l'article 15.4.2.3 du règlement d'urbanisme 350 fixe la marge avant minimale à 7,43 mètres pour la zone d'utilisation institutionnelle 4087-P-04.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 26 février 2021 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 10 février 2021



Geneviève Lauzière, L.L. B., OMA  
greffière